

AVIS AU PUBLIC

Location et utilisation des salles communales et location du matériel communal

Modification règlement tarif

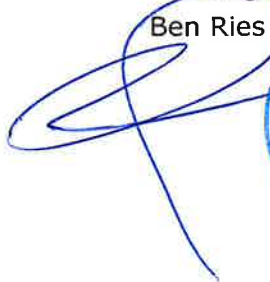
Il est porté à la connaissance du public que par sa délibération du 30 janvier 2026 le conseil communal a adapté le règlement tarif concernant la location et l'utilisation des salles communales et la location du matériel communal.

La délibération relative au règlement tarif a été approuvée par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures en date du 05 mars 2026, réf. FC05-2026-A042.

Le texte intégral de la délibération est à la disposition à la mairie de Junglinster où le public pourra en prendre connaissance.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre
Ben Ries



pour le secrétaire empêché
le secrétaire adjoint
Véronique Hengen



ADMINISTRATION COMMUNALE DE JUNGLINSTER

Bureau de la population | État civil | Service scolaire | Taxes communales | Recette | Communication
2 ZA Um Lënster Bierg, L-6125 Junglinster
Secrétariat | Service Technique 12, rue de Bourglinster, L-6112 Junglinster
T +352 78 72 72-1 | F +352 78 83 19 | www.junglinster.lu | Boîte postale 14, L-6101 Junglinster

HEURES D'OUVERTURE

Lundi 8.00 - 12.00 et 13.00 - 18.00
(sauf la veille d'un jour férié)
Mercredi 7.00 - 12.00 et 13.00 - 16.30
Mardi, Jeudi et Vendredi
8.00 - 12.00 et 13.00 - 16.30